

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an 2023, le 22 juin 2023 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre DURAND, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, , Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA,

EXCUSES :

Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Monsieur Cédrick CHALARD ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE

ABSENTS :

Monsieur Hubert LAPORTE,
Madame Sylvie AYAYI
Madame Sylvie FONTENEAU
Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 12/06/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2023-06-04 : *Décision Modificative 1 Budget Principal*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif principal 2023,

Considérant que lors du vote du budget primitif, les bases n'étaient pas encore connues, il est nécessaire d'ajuster le Budget Principal

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de

- ✓ Adopter la Décision Modificative n°1 au Budget Principal telle que détaillée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT				
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	72 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	503 980,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	503 980,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	38 980,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	38 980,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111-020 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	237 894,00 €
R-73113-020 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00 €	0,00 €	199 712,00 €	0,00 €
R-73114-020 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 095,00 €
R-7382-020 : Fraction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	334 672,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	199 712,00 €	579 661,00 €
R-74124-020 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 374,00 €
R-74126-020 : Dotation de compensation des groupements de communes	0,00 €	0,00 €	7 311,00 €	0,00 €
R-74833-020 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219 946,00 €
R-74835-020 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	1 998,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	9 309,00 €	244 320,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	614 960,00 €	209 021,00 €	823 981,00 €

INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	503 980,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	503 980,00 €
R-1312-020 : Régions	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	56 000,00 €	0,00 €
D-2041412-020 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-20-020 : Caserne pompier	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2161-321 : Oeuvres et objets d'art	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-13-020 : MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	91 200,00 €	0,00 €	0,00 €

D-2313-19-020 : Collège de Montussan	0,00 €	94 780,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-17-020 : MOBILITE	0,00 €	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	206 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	447 980,00 €	56 000,00 €	503 980,00 €

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
 Reçu en préfecture le 03/07/2023
 Publié le 03/07/2023
 ID : 033-243301249-20230626-2023_06_04-DE

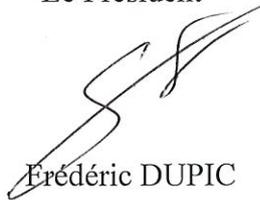
Total Général	1 062 940,00 €	1 062 940,00 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Adopter la décision modificative n° 1 au budget principal telle que détaillée ci-dessus .

Fait à Saint-Loubès, le 26 juin 2023

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr